



## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET D'HABITATION DE 8 LOGEMENTS 1020-1022, rue des Pins

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 22 juin 2026, le conseil municipal a adopté un projet de résolution autorisant un projet d'habitation de 8 logements en vertu du deuxième alinéa du premier paragraphe de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de loi n° 31).
2. Ce projet de résolution vise à autoriser :
  - l'agrandissement d'un bâtiment existant de 2 étages comprenant 2 logements, par l'ajout d'une nouvelle section de 3 étages comprenant 6 logements, portant le nombre total de logements à 8.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 9 juillet 2026 à 16 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini situé au 1100, boulevard Wallberg.
4. Lors de cette assemblée, la directrice de l'urbanisme de la Ville expliquera le projet d'habitation de 8 logements. Le maire ou son suppléant entendra, avec elle, les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer sur ledit projet.
5. Le projet de résolution peut être consulté au Service de l'urbanisme à l'hôtel de ville (1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/ma-ville/vie-democratique/avis-publics/>
6. Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
7. Tout commentaire ou toute question concernant ce projet d'habitation peut être transmis au Service de l'urbanisme.

Donné à Dolbeau-Mistassini,  
le 23 juin 2026.

M<sup>e</sup> Marie Claude Boily, greffière